

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille-trois-cent-quatre-vingt-seizième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 4 août 2016 à 10 h 5

Président: M. Piotr Stachańczyk (Pologne)

GE.17-10047 (F) 061217 081217



* 1 7 1 0 0 4 7 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1396^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je vous remercie tous de votre présence ce matin. Je sais que la communauté genevoise du désarmement est très occupée cette semaine, et que le mois d'août s'annonce également extrêmement chargé.

Deux délégations sont inscrites sur la liste des orateurs : la Fédération de Russie et le Japon. Je donne maintenant la parole à S.E. l'Ambassadeur Borodavkin, de la Fédération de Russie.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la Fédération de Russie constate avec une vive préoccupation que la Conférence du désarmement est au point mort. Cela est lié au fait que, comme nous le savons, nous ne nous acquittons pas de notre tâche principale, puisque nous ne sommes parvenus à aucun accord sur un programme de travail équilibré et complet à même de redonner à notre Conférence son objectif initial, la négociation.

Il ne reste que très peu de temps avant la fin de la présente session de la Conférence, mais suffisamment, toutefois, pour nous permettre d'avancer dans la revitalisation de la Conférence du désarmement. Nous proposons à la présidence polonaise de poursuivre les consultations en vue de parvenir à un compromis sur le programme de travail. La Conférence demeure saisie du projet de document établi par la Russie, qui remplit les conditions requise en ce qu'il est complet et équilibré, et qui est bien connu des délégations. Je tiens à porter à l'attention de nos collègues que nous le présentons officiellement comme document de la Conférence du désarmement.

J'appelle à nouveau l'attention de la Conférence sur l'initiative russe que le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov, a présentée en mars de cette année. Cette initiative porte sur l'élaboration, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Je vais en rappeler les points essentiels.

En présentant l'initiative russe concernant une convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, nous avons estimé que la lutte contre le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive (ADM) ne portait pas atteinte à la sécurité de qui que ce soit et ne devait pas donner lieu à des objections majeures. De plus, son potentiel fédérateur pourrait permettre de renforcer la Conférence et de mettre un terme au blocage prolongé de ses négociations.

Un autre argument qui plaide en faveur de l'élaboration de la convention est la nécessité de lutter contre l'apparition d'un phénomène entièrement nouveau : la combinaison du terrorisme et des armes de destruction massive. Si chacun des mécanismes existants (la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU) a son propre rôle à jouer pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, aucun d'entre eux ne se prête toutefois à la répression universelle et directe des actes terroristes, en particulier des plus dangereux d'entre eux, c'est-à-dire de ceux qui sont commis au moyen d'armes de destruction massive.

Les instances compétentes de La Haye et de New York ont d'ailleurs considérablement intensifié leurs travaux depuis la présentation du projet russe, mais les propositions qui y ont été formulées par un certain nombre de pays ne font en aucun cas concurrence aux dispositions du projet russe de convention et ne sauraient le remplacer.

Inutile de préciser que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) n'a pas la possibilité de traiter des principaux aspects de la répression du terrorisme biologique, que nous avons inclus dans le champ d'application de la convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique en accord avec les propositions formulées par un certain nombre de délégations, ici, à la Conférence. En outre, malgré le nombre important d'États membres que compte l'OIAC, plusieurs des principaux États membres la Conférence du désarmement ne sont pas parties à la Convention sur les armes chimiques.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, la situation est encore plus complexe. En effet, le régime institué par cette convention est beaucoup moins contraignant que celui qui est prévu par la Convention sur les armes chimiques et il n'est pas adossé à un cadre institutionnel aussi solide que l'OIAC.

Autre point fondamental : le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive est un ennemi extrêmement dangereux. Il est impossible de l'affronter « seul » au niveau national. Il appelle une riposte collective et concertée de l'ensemble de la communauté internationale, qui ne peut être efficace que si les dispositions antiterroristes sont regroupées dans un instrument unique et non pas disséminées sous différents formats au motif qu'elles pourraient soi-disant être améliorées. Pour dire les choses de façon imagée : nous devons frapper les terroristes à coups de poings et pas seulement leur donner des gifles.

C'est la raison pour laquelle la Russie propose d'élaborer un instrument international distinct et juridiquement contraignant sous la forme d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Le fait d'associer les aspects chimique et biologique n'a rien de nouveau, et l'on peut trouver à cet égard des précédents pertinents dans la pratique juridique internationale. De plus, l'élargissement du champ d'application de notre projet de convention au bioterrorisme n'a pas impliqué une refonte complète du document, puisqu'il contenait déjà des dispositions applicables aussi bien au domaine chimique qu'au domaine biologique.

Si quelqu'un devait encore avoir des doutes, nous sommes ici aujourd'hui pour présenter les ajouts proposés au document précédemment distribué concernant la « valeur ajoutée » de notre proposition d'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique.

Vous vous souviendrez certainement tous que nous n'avons jamais exclu la possibilité de mener des négociations sur le désarmement dans d'autres instances internationales. Néanmoins, la Conférence du désarmement à Genève est l'instance la plus appropriée pour élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. En outre, compte tenu de son lien avec le désarmement, une telle convention internationale pourrait également permettre à la Conférence, qui se trouve actuellement dans une situation préoccupante, de regagner son statut d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

À cet égard, la délégation russe présente en ce jour, comme elle l'avait promis, une version actualisée des principaux éléments de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, qui comprend désormais différents aspects de la répression des actes de bioterrorisme. Dès lors, le projet de document est complet et prêt à être utilisé dans le cadre de nouveaux travaux de négociations à la Conférence.

J'appelle l'attention des représentants sur les principales nouveautés figurant dans notre projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique :

- À la lumière des observations formulées précédemment par plusieurs partenaires, le paragraphe 1 de l'article 2 a été révisé afin d'élargir l'éventail des actes érigés en infraction pénale.
- Le rôle de l'OIAC a été renforcé : l'article 21 prévoit désormais que les consultations visant à garantir la mise en œuvre effective de la convention pourront se tenir non seulement avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, mais encore, le cas échéant, avec la participation du Directeur général de l'OIAC. Dans la pratique, cela signifie que les États parties à la Convention sur les armes chimiques organiseront ce type de consultations avec le Directeur général de l'OIAC, et que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies travaillera avec les États non parties à la Convention sur les armes chimiques et sera chargé de la tenue de consultations en cas d'acte de terrorisme biologique.

- Pour que la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique devienne un instrument juridique international opérationnel aussi rapidement que possible, l'article 24, qui prévoit que la convention entrera en vigueur à réception du quinzième instrument de ratification, a été ajouté.

J'espère toutefois que nous autres, membres de la Conférence, travaillerons de concert afin de définir les limites précises de la convention.

Il est grand temps que la Conférence laisse de côté les discussions vaines et sans fin pour engager des mesures concrètes spécifiques. Ainsi, elle sera en mesure de prouver par des actes sa pertinence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement capable de répondre non seulement aux menaces traditionnelles, mais également aux menaces nouvelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je souhaiterais ajouter que la présidence va poursuivre le processus de consultations informelles sur un éventuel programme de travail.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Sano.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, ma délégation souhaite évoquer le tir d'un missile balistique auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé. Il est regrettable que, le 3 août, la République populaire démocratique de Corée ait à nouveau lancé sans notification préalable un missile balistique qui, selon nos estimations, a parcouru une distance approximative de 1 000 km et est tombé, pour la première fois, dans la zone économique exclusive de notre pays, à seulement 250 km à l'ouest de notre île principale. Il s'agit d'une grave menace non seulement pour la sécurité nationale du Japon, mais également pour la sécurité de la région et pour celle de la communauté internationale. Cet acte constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment de la résolution 2270 (2016) adoptée récemment. Le Japon condamne fermement ce tir et prie instamment la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à ses autres engagements internationaux, ainsi que de s'abstenir de tout nouvel acte de provocation.

S'agissant des travaux futurs de la Conférence du désarmement, l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires reste notre priorité. Bien que nous ne soyons pas parvenus à adopter un programme de travail depuis le début de l'année, nous ne laisserons pas tomber la Conférence et nous contribuerons à l'adoption d'un programme de travail digne de ce nom qui conduira à l'ouverture rapide de négociations.

Notre délégation est disposée à examiner les méthodes de travail de la Conférence. Nous pourrions par exemple envisager de prolonger la durée de la présidence de la Conférence, ce qui lui permettrait de disposer de davantage de temps et de flexibilité pour accomplir un véritable travail de fond.

Enfin, Monsieur le Président, je suis heureux de vous annoncer que quelque 20 adolescents japonais se rendront à Genève à la mi-août et assisteront cette année encore à la Conférence en tant que Communicateurs de la jeunesse pour un monde sans armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine, l'Ambassadeur Fu.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier la délégation russe de nous avoir présenté le nouveau projet de convention et la note explicative y annexée. Nous allons transmettre ces documents à notre capitale et les étudier avec soin. Notre délégation a déjà fait savoir à plusieurs occasions qu'elle était favorable à la proposition russe.

La Chine considère qu'au vu de la prolifération des actes terroristes dans le monde, les risques d'attaques terroristes perpétrées au moyen d'armes chimiques et biologiques ont fortement augmenté. La proposition russe est donc tout à fait opportune et pertinente, et elle appelle de la part de toutes les parties un examen attentif.

La Chine est également d'avis que la Conférence du désarmement, unique instance internationale de négociation sur le désarmement, est le cadre approprié pour la négociation de cette convention. La proposition de la Fédération de Russie devrait s'inscrire dans le programme de travail de la Conférence. La Chine espère que toutes les parties seront disposées à faire preuve de souplesse et à déployer des efforts pour parvenir aussi promptement que possible à l'adoption d'un programme de travail acceptable par tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Kim.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de son exposé. Nous prenons note de la nouvelle proposition, que nous allons examiner avec attention, et nous exprimerons notre opinion à son sujet en temps utile.

La République de Corée condamne vivement le nouveau tir de missiles balistiques auquel la Corée du Nord a procédé hier. Ce tir représente un grave acte de provocation dirigé non seulement contre la République de Corée, mais aussi contre ses voisins et contre la communauté internationale. Les provocations à répétition de la part de la Corée du Nord attestent clairement de l'irresponsabilité, de l'imprévisibilité et de l'agressivité de ce régime. Les constantes violations des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des normes internationales, ainsi que les provocations incessantes et le comportement menaçant de la Corée du Nord, ne peuvent qu'aboutir à des condamnations toujours plus vigoureuses et à un accroissement de la pression de la communauté internationale. La République de Corée, en pleine coopération avec la communauté internationale, va intensifier la pression sur la Corée du Nord et continuer de renforcer la dissuasion générale à son encontre, tout en ripostant fermement à toute action nord-coréenne qui menacerait la vie de sa population et sa sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée de son intervention. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis.

M. Bergemann (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, les États-Unis condamnent fermement le tir de missiles balistiques auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé hier, le 3 août. Ce lancement, ainsi que les autres tirs récents de la République populaire démocratique de Corée, font fi des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU interdisant expressément tout tir de missiles balistiques et menacent la paix et la sécurité internationales. Ces provocations ne font que renforcer la détermination de la communauté internationale à lutter contre les activités interdites de la République populaire démocratique de Corée, notamment par l'application des sanctions du Conseil de sécurité imposant à la République populaire démocratique de Corée de suspendre toute activité liée à son programme de missiles balistiques.

Les États-Unis restent disposés à collaborer avec leurs alliés et leurs partenaires dans le monde afin de répondre à de nouvelles provocations de la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'à se défendre et à défendre leurs alliés contre toute attaque ou toute provocation. Nous engageons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de tout acte visant à exacerber davantage les tensions dans la région et, au contraire, à s'efforcer de prendre de mesures concrètes pour s'acquitter de ses obligations et de ses engagements internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à S.E. l'Ambassadeur Varma, de l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souligner que nous appuyons et que nous apprécions les efforts que vous déployez, y compris pendant la période intersessions, ainsi que votre détermination à poursuivre les consultations pour tâcher de trouver des moyens susceptibles de permettre à la Conférence de se remettre en marche. Le fait que nous ayons entamé la troisième partie de la session annuelle de 2016 sans avoir fait avancer les travaux de fond de la Conférence ne peut être qu'un sujet de préoccupation. Cela inquiète fortement la délégation indienne, qui rappelle que la Conférence est parvenue à adopter une décision sur son programme de travail pour la dernière fois en 2009. Nous espérons que la Conférence pourra parvenir à un consensus sur son programme de travail pour pouvoir aller de l'avant et, dans ce contexte, l'Inde reste favorable à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, nous souhaitons également rappeler que nous ne devons pas perdre de vue les différentes propositions dont nous avons été saisis, parmi lesquelles figurent notamment des propositions soumises par le Groupe des 21. Il a également été fait référence à la manière dont la Conférence pouvait tirer parti du rapport adopté par consensus l'année dernière sous la présidence de l'Ambassadrice de la Finlande et qui fournit un modèle pour concevoir une façon de faire avancer les travaux de fond de la Conférence, même sans véritables négociations. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'initiative que vous avez prise d'organiser une séance informelle la semaine prochaine, et nous espérons que cette séance permettra de faciliter un échange de vues qui puisse véritablement faire progresser les travaux de la Conférence.

L'Inde n'a cessé d'appuyer les efforts internationaux visant à renforcer la lutte contre le terrorisme international, notamment en s'attaquant à la menace urgente de l'accès des terroristes aux armes de destruction massive. Notre résolution, présentée pour la première fois en 2002 à la Première Commission et adoptée depuis par consensus, témoigne de l'appui de l'Inde aux efforts internationaux dans cette direction.

C'est dans cet esprit que l'Inde a accueilli avec satisfaction et appuyé la proposition de la Fédération de Russie présentée par le Ministre des affaires étrangères de la Russie, S.E. M. Lavrov, le 1^{er} mars, ainsi que les ajouts et précisions fournis par la délégation russe le 29 mars, le 17 mai et aujourd'hui par l'Ambassadeur de Russie. Comme nous l'avons déclaré à la séance plénière du 17 mai, l'Inde souscrit à la proposition russe, souhaite qu'elle soit étendue au bioterrorisme et encourage la Conférence à en poursuivre l'examen en vue de parvenir à un consensus sur le commencement de travaux de fond. Nous avons pris note des vues qui ont été exprimées à la Conférence concernant la manière dont nous pouvions et ne pouvions pas traiter cette question particulière. Nous pensons qu'il vaut la peine d'organiser de nouvelles consultations pour voir s'il est possible de parvenir à un consensus, tout en gardant à l'esprit l'importance capitale et la pertinence de cette question. Nous allons examiner le projet proposé par la délégation russe dans le cadre d'un processus interinstitutions dans notre capitale. L'Inde serait heureuse de participer à de nouvelles consultations sur cette proposition à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous tenons à remercier la délégation de nous avoir présenté les documents supplémentaires relatifs à son initiative concernant l'élaboration d'une convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Ces documents seront transmis à notre capitale et soigneusement étudiés par les autorités compétentes de la République du Bélarus.

Ma délégation a insisté à plusieurs reprises sur la pertinence des questions soulevées dans l'initiative et sur l'importance d'empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes. Nous pensons que l'initiative doit être examinée sur le fond et que, comme ma délégation l'a souligné à différentes reprises, cela ne pourra se faire que dans le cadre de la Conférence du désarmement, afin de ne pas fragmenter les efforts de la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous estimons que l'initiative doit être prise en compte, notamment dans la formulation du programme de travail de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à ce poste et de vous assurer de notre coopération au cours de votre présidence.

Monsieur le Président, nous remercions, par votre intermédiaire, le Représentant de la Fédération de Russie d'avoir proposé le nouveau document sur le bioterrorisme chimique. Nous avons examiné l'initiative de la Fédération de Russie concernant sur le terrorisme chimique, qui traite à présent, à ce que je vois, également du bioterrorisme chimique. Nous nous réjouissons que la proposition initiale ait été complétée par l'intégration des éléments liés au bioterrorisme. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous allons envoyer le nouveau document à Téhéran, où il sera à nouveau étudié avec attention. Comme cela a déjà été dit, le terrorisme impliquant l'utilisation d'armes de destruction massive constitue une menace sérieuse, en particulier si ces armes venaient à tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Par conséquent, nous allons soigneusement examiner ce nouveau document et nous attendrons l'examen interinstitutions de ce texte à Téhéran.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jo Chol-su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier la délégation russe pour les précisions qu'elle a apportées au sujet de sa proposition constructive et pour les efforts constants qu'elle déploie pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux.

La lutte contre les actes de terrorisme chimique et biologique devient une question importante qui doit faire l'objet d'efforts collectifs et concertés à l'échelle mondiale et qui mérite d'être prise au sérieux par la Conférence. La République populaire démocratique de Corée reste fermement opposée à toutes les formes de terrorisme et, à cette fin, les nouveaux éléments du projet de convention présenté par la Fédération de Russie seront transmis à notre capitale où il fera l'objet d'un examen approfondi.

Monsieur le Président, je souhaiterais répondre aux remarques formulées par certaines délégations au sujet du tir d'essai de missile balistique effectué par l'Armée populaire coréenne dans le cadre de ses exercices militaires de routine. La République populaire démocratique de Corée, qui concentre tous ses efforts dans l'édification d'une économie puissante, ne souhaite pas aggraver la situation et ne cherche donc pas à provoquer qui que ce soit. Notre principale mission est de développer l'économie et d'améliorer le niveau de vie de la population, et, pour ce faire, notre environnement doit, plus que jamais, être stable et pacifique.

Les actes hostiles dirigés par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée étant devenus monnaie courante, la République populaire démocratique de Corée s'est vue dans l'obligation de prendre régulièrement des mesures de légitime défense. Par conséquent, les accusations formulées par les États-Unis et par leurs alliés à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, qui supposent que les contre-mesures de légitime défense justifiées sont des actes de provocation et de menace, sont absurdes. Au lieu de pointer du doigt les autres pays, les États-Unis devraient réfléchir au fait que ce sont leurs armes nucléaires qui représentent une sérieuse menace pour la République populaire démocratique de Corée, compte tenu des différents moyens stratégiques qu'ils ont envoyé en Corée du Sud. Le renforcement incessant des armements et des exercices de guerre nucléaire des États-Unis constituent la véritable menace qui pèse sur la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Les divers exercices militaires conjoints menés par les États-Unis, tels que

l'exercice Ulchi-Freedom Guardian qui doit avoir lieu dans le courant du mois, ne cessent d'exacerber les tensions sur la péninsule coréenne. Il est donc impossible de prévoir la situation qu'engendreront, dans la péninsule coréenne et ses environs, la course aux armements irresponsable des États-Unis et les exercices militaires conjoints.

Non contents de renforcer imprudemment leurs armements, d'effectuer des exercices de guerre et d'imposer des sanctions brutales, les États-Unis n'hésitent pas à porter atteinte à la dignité du dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée, ce qui ne fait qu'augmenter les tensions déjà élevées dans la péninsule coréenne et aggraver le risque de guerre nucléaire. Les exercices militaires conjoints menés par les États-Unis sur la péninsule coréenne ne peuvent être imputés au fait que la République populaire démocratique de Corée s'est dotée d'armes nucléaires. Au contraire, compte tenu du fait que les États-Unis ne cessent d'intensifier les menaces nucléaires tout en se livrant à des agressions sous couvert d'exercices militaires, la République populaire démocratique de Corée a été contrainte d'opter pour la dissuasion nucléaire et de la renforcer. Le véritable objectif des États-Unis et de leurs alliés est de rejeter sur la République populaire démocratique de Corée la responsabilité des tensions présentes sur la péninsule coréenne, de trouver un prétexte pour renforcer leur potentiel militaire et effectuer des exercices militaires conjoints conformément à leur stratégie agressive de rééquilibrage dans la région Asie-Pacifique et d'étouffer les protestations et les critiques des pays voisins au sujet de leur décision de déployer des systèmes antimissiles balistiques THAAD en Corée du Sud.

Tant que les États-Unis ne mettront pas un terme à leurs actes militaires hostiles contre la République populaire démocratique de Corée et qu'ils n'adopteront pas une posture moins agressive à son égard, il sera impossible d'assurer une paix durable sur la péninsule coréenne et dans la région. La politique hostile et frénétique des États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée ne fera qu'inciter celle-ci à faire tout son possible pour défendre sa souveraineté et sa dignité, et les États-Unis et leurs alliés seront tenus responsables de toutes les conséquences.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. McConville (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir convoqué cette séance informelle et de vous assurer de notre appui dans vos efforts pour tenter de trouver une façon de parvenir à un accord sur un programme de travail.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour la présentation des éléments d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, que nous allons renvoyer à notre capitale pour observations.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais également appeler l'attention sur le tir de missiles balistiques auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé, le 3 août. Le Gouvernement australien réitère son inquiétude à propos de ce tir, qui constitue une violation de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres résolutions analogues récentes. Ce tir constitue une menace à la paix et à la sécurité de la région Asie-Pacifique et d'autres pays, et nous le condamnons fermement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration et des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Notre séance d'aujourd'hui est donc terminée. Comme indiqué mardi dernier, nous réunirons mardi prochain, 9 août, à 10 heures, dans la salle du Conseil, pour une séance plénière informelle. Notre prochaine séance plénière officielle aura lieu le mardi 16 août, à 10 heures, dans la salle du Conseil. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 40.